



PROCES VERBAL DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuves pratiques)

Site de formation continue – INDRE-ET-LOIRE

SESSION DE AVRIL 2025

A Orléans, le 22 Avril 2025

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
0000531048	TAXI	ADMISSIBLE
0000498031TE1	TAXI	ADMISSIBLE
0000473737TE1	TAXI	ADMISSIBLE
0000527202	TAXI	ADMISSIBLE
0000529414	TAXI	ADMISSIBLE

La Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Centre – Val de Loire

Aline MERIAU